**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATANIE**

**MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ**

**RÔLE TRIENNAL 1RE ANNÉE**

**AVIS PUBLIC**

Dépôt du rôle triennal de l’évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Félicité pour les années 2019, 2020 et 2021.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l’évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Félicité pour les années 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau du soussigné au 192 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité, le 13 septembre 2018;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d’ouverture du bureau municipal, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2019;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d’argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au bureau de la MRC de La Matanie au 158 rue Soucy, 2e étage, Matane (Québec), G4W 2E3;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la « MRC de La Matanie » à l’attention de la secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Sainte-Félicité, ce 17ième jour du mois de septembre 2018.

Yves Chassé, GMA

Directeur général

Secrétaire-trésorier

***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

*Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie par les présentes que j’ai fait paraître copie de cet avis dans le journal L’Avantage et que j’ai affiché copie de cet avis public aux endroits suivants :*

*Une à l’entrée de l’église de Sainte-Félicité et une autre au bureau municipal.*

*Donné à Sainte-Félicité, ce 17ième jour du mois de septembre 2018.*

*Yves Chassé, GMA*

*Directeur général*

*Secrétaire-trésorier*